

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LES
DOMAINES DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE ET DU PATRIMOINE
CULTUREL - (N° 2319)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC10

présenté par
M. Féron, rapporteur

ARTICLE PREMIER

1. À l'alinéa 3, après les mots :

« mise à »

insérer le mot :

« la »

2. En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 7 et à l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.